



## CONSEILLER-ÈRE TECHNIQUE EN MAÎTRISE DU RISQUE NUISIBLE

Désinfection, désinsectisation, dératisation

Le/la conseiller-ère technique en maîtrise du risque nuisible exerce une mission de santé publique essentielle en accompagnant des opérations de lutte contre les nuisibles (insectes, rats, punaises de lit, etc.).

Comme son nom l'indique, il/elle va apporter des conseils à sa clientèle qui fait face à la présence de nuisibles et leur indiquer quel type de procédures solliciter pour y mettre fin. Il/elle participe ainsi que la protection des denrées, des bâtiments et à la lutte contre la transmission de maladies à l'homme.

Ce métier est au cœur d'enjeux environnementaux forts, les clients étant de plus en plus en attente de techniques de désinfection respectueuses de l'environnement.

**Domaine d'activité :**  
L'hygiène et le traitement des nuisibles

**Autres appellations :**  
Conseiller en désinsectisation,  
Conseiller en dératisation,  
Conseiller en désinfection



### MISSIONS

Le/la conseiller-ère technique en maîtrise du risque nuisible participe à la lutte contre la propagation de maladies et à la préservation des biens.

En amont de l'intervention proprement dite réalisée par le/la technicien-ne en maîtrise du risque nuisible, il/elle va réaliser un diagnostic précis de la situation, évaluer l'environnement, les causes de la propagation.

Il/elle va ensuite établir une procédure d'intervention, définir les méthodes, les produits qui pourront mettre fin à la présence des nuisibles, dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité.

Une fois les locaux décontaminés et désinfectés, il/elle transmet un rapport d'intervention au client qui détaille les actions menées et les éventuelles améliorations à apporter pour prévenir une nouvelle apparition des nuisibles.



## COMPÉTENCES

Pour bien conseiller ses clients, il/elle doit lui-même maîtriser toutes les techniques de lutte contre les nuisibles : dépigeonnisation, désinsectisation, dératisation, etc.

Touchant à la santé publique, il/elle connaît la réglementation sanitaire, les règles d'hygiène et de sécurité.

Il/elle doit non seulement connaître les différents types de traitements mais aussi avoir des notions en bactériologie.

Au contact de la clientèle, le/la conseiller-ère technique en maîtrise du risque nuisible doit avoir un bon sens relationnel, être capable de renseigner sur les règles sanitaires et expliquer les interventions réalisées.

Il/elle doit être capable de conseiller ses clients pour les aider à maintenir un site sain, et pour cela doit en comprendre les enjeux écologiques et environnementaux.



## CADRE DE TRAVAIL

Ce métier s'exerce au sein de sociétés de services spécialisées dans la lutte contre les nuisibles, société de services d'assainissement ou directement auprès de collectivités territoriales.

Les horaires peuvent varier, notamment lorsqu'il s'agit d'intervenir sur des bâtiments en dehors des heures d'ouverture, pour ne pas gêner l'activité sur le site d'intervention.

Amené à se rendre directement sur les sites contaminés voire à manipuler des produits parfois toxiques, et au contact de nuisibles, ce métier nécessite le port d'équipements de protection (combinaison, masques, gants).

Intervenant directement sur les sites contaminés, le technicien applicateur est au contact direct de la clientèle.



## FORMATIONS

Le métier est accessible à tous, sans niveau de formation requis, sous réserve d'une maîtrise de la langue française et des bases en mathématiques.

En fonction du type d'interventions réalisées, il peut être demandé des habilitations spécifiques (électrique, chimique, etc.). Le certificat Certibiocide peut être un plus mais n'est pas exigé par les entreprises.

Il existe par ailleurs un certificat de qualification professionnelle (CQP reconnu au RNCP) de technicien en maîtrise du risque nuisible qui permet d'acquérir une formation complète et poussée à ce métier.

Il conseillé d'avoir le permis B de conduire pour se rendre facilement sur les lieux d'intervention.



## ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Avec de l'expérience, il/elle peut prétendre à des missions d'encadrement, et coordonner des équipes de techniciens, créer sa propre société de maîtrise des nuisibles, ou se spécialiser dans la lutte contre un nuisible bien spécifique.